

Type d'avis
Nécess.
TP

A valider à la prochaine CCE

Mesure 1 : Limitation de la vitesse dans l'ensemble de la zone à 100 kt ou à 1,45 fois la vitesse de décrochage (1,45 Vs) si cette dernière valeur est supérieure à 100 kt. Lancement d'une expérimentation avec les clubs volontaires pour évaluer la faisabilité d'une limitation de vitesse à 1,45 Vs. *Cette mesure sera mise en œuvre par voie de NOTAM avant fin mars.*

Mesure 2 : Elargissement des cercles bleus sur Chevreuse et Saint Rémy-les-Chevreuse et interdiction de pénétration dans les cercles bleus sauf motif de sécurité.

Mesure 3 : Lancement d'une **campagne de contrôles renforcés de respect des trajectoires**, avec développement des rappels à l'ordre en cas de pénétration dans les « cercles bleus » et **renvoi des pilotes devant la commission et conseils de discipline** pour les pilotes en cas de violation répétées ou graves.

Mesure 4 : Mise en place de **restriction du nombre simultanément d'avions en tours de piste :**
- en absence du service de contrôle, les samedis, dimanches et jours fériés : limitation à 3 aéronefs simultanés en entraînement tour de piste ;
- en présence du service de contrôle, de lundi au vendredi (hors jours fériés) : limitation à 4 aéronefs simultanés en entraînement tour de piste.

Mesure 5 : interdire les tours de piste aux aéronefs non classés et des aéronefs de classe D, les week-ends et jours fériés d'avril à septembre. *à 6 - 15 avions D*

Mesure 6 : pour les hélicoptères, interdiction des vols d'entraînement et de vols touristiques circulaires sans escale ou avec escale de moins d'une heure sur les plages horaires suivantes, les samedis, dimanches et jours fériés, d'avril à septembre :

- > matin : avant 9h00 les samedi et avant 10h00 les dimanches et jours fériés ;
- > de 12h00 à 16h00 le samedi et de 15h00 à 16h00 le dimanche et jours fériés (tous les vols d'aéronefs à motorisation thermique sont déjà interdits les dimanches et jours fériés de 12h00 à 15h00) ;
- > soir : après 20h00 le samedi et après 19h00 les dimanches et jours fériés ;

Mesure 7 : pour les hélicoptères, interdiction des vols touristiques de moins de 20 minutes.

Mesure 8 : lancement d'une campagne de **contrôle du respect des dispositions réglementaires relatives aux vols de découverte**, notamment le nombre maximal d'heure par an (arrêté du 18/08/2016).

Mesure 9 : ouverture d'Etampes au travail au sol des hélicoptères pour délester Toussus, le travaux devant se terminer pour l'été.

Mesure 10 : lancement de la procédure de **révision du PEB**. *S'appuie sur des données qui prouvent la dégradation potentielle de voyage d'affaires*

Mesure 11 : lancer un groupe de travail piloté par la préfecture, avec les collectivités concernées, pour étudier la possibilité **d'aider les usagers à investir** dans des équipements silencieux et des aéronefs moins bruyants. *↓*

paradoxe

Mesures à expertiser pour les prochaines CCE

- création d'un bonus sur la redevance d'atterrissage pour les avions les moins bruyants (électrique et classé A) : la DGAC doit s'assurer de la faisabilité juridique de cette modulation.
- relèvement des pentes d'approche (ILS à 3,5°) et, pour diminuer les nuisances sur les Loges en Josas, utilisation des 200 mètres disponibles pour les décollages en 07. Il convient d'évaluer le bénéfice environnemental et de ces mesures et de s'assurer qu'elles soient techniquement réalisables.
- pour les essais moteur post-maintenance, ouverture d'aires de points fixes éloignées : la faisabilité technique et son impact sur les nuisances sera étudiée.
- ouverture à terme d'une aire de travail en zone Est pour les hélicoptères : la faisabilité technique et son impact sur les nuisances sera étudiée.
- installation de feux à éclats pour matérialiser la branche vent arrière du tour de pistes

Mesures à horizon 2 ou 3 ans

il faut tenir compte des facteurs

- Mise en place d'un indicateur global pondéré de bruit qui sera une aide à la définition de la politique environnementale sur l'aérodrome et de contrôle de son efficacité. Une telle tâche ne sera pas aisée en raison de la diversité du trafic, mais mérite d'être lancée.
- Lancer la définition d'un protocole de classement de la performance acoustique des hélicoptères légers : un tel protocole n'existe nul part en Europe ou ailleurs et requièrera 2 à 3 ans de travail et de concertation pour la DGAC
- Produire des documents pédagogiques pour les usagers sur les consignes particulières à Toussus.
- Créer une catégorie A+ IP > 100 : la DGAC proposera cette mesure de portée nationale au sein du comité de suivi qui regroupe les utilisateurs des aérodromes, les fédérations, les représentants des riverains, les équipementiers, les avionneurs.
- Envisager une nouvelle restriction des tours de pistes en fonction de la classification des aéronefs à horizon 3 ans, en pleine concertation entre l'ensemble des acteurs.
- ADP investira pour accueillir les carburants futurs sur l'aéroport (carburants alternatifs ou hydrogène, électricité).